



TRACT AUX CHEMINOTS

CTN Équipement

Montreuil, le 06 mai 2020

COVID 19

LE 11 MAI : UNE REPRISE SOUS TENSION !

Le Gouvernement a annoncé une fin progressive du confinement le 11 mai avec pour objectif de relancer l'activité économique du pays. Les cheminots de l'Équipement n'ont pas attendu cette date pour reprendre le chemin du travail.

Pour la Fédération CGT des Cheminots, le constat est glaçant. La priorité de SNCF Réseau n'est pas de préserver la santé de ses salariés mais bien de satisfaire les besoins du capital.

La Fédération CGT des Cheminots a réalisé, avec ses Collectifs Techniques Métiers, un travail de fond mêlant analyses techniques, propositions et revendications avec pour objectif de garantir un très haut niveau de sécurité sanitaire pour les cheminots tout en s'assurant d'une relance efficace du service public ferroviaire.

Les conditions d'une reprise

Cette reprise va nécessiter que d'importants moyens y soient consacrés. Si en effet les gestes barrières doivent rester la règle, tous les locaux, les postes de travail, doivent bénéficier, en quantité, de kits avec du gel, des masques chirurgicaux et FFP2 et des lingettes désinfectantes virucides.

Nombreux sont les gestes métiers qui ne permettent pas aux cheminots de pouvoir respecter les distances sociales. Les gestes barrières sont bien un ensemble de règles cumulatives qui n'autorisent pas à s'affranchir de l'une d'entre-elles au motif que ce serait compliqué....

Dans les transports publics, c'est distanciation et port du masque, mais pas pour les cheminots de l'Équipement !

La CGT affirme donc que le port d'un masque FFP2 devient plus que nécessaire (travail en nacelle, port de charges lourdes, pose de cés...).

Le lavage des mains, essentiel à la limitation de la transmission du virus doit être rendu possible et obligatoire sur tous les chantiers.

Les cabinets médicaux SNCF présents sur l'ensemble du territoire avec tous leurs personnels sont primordiaux afin d'aider les cheminots à répondre à leurs inquiétudes. Ils doivent être partie prenante dans cette reprise. Ils pourront notamment aider à la formation des agents, expliquer et échanger avec les cheminots de l'Équipement sur les adaptations à apporter.

Des tests de dépistage doivent être généralisés et être réalisés dans les cabinets médicaux et les laboratoires SNCF, ainsi que la prise de température quotidienne pour l'ensemble des agents à la prise de service.



L'organisation du travail

Le contexte sanitaire va nécessiter des adaptations de la production. L'adéquation charge /ressource ne doit pas uniquement guider la reprise. Des agents sont atteints du coronavirus et doivent être éloignés. S'ajoutent à cela des collectifs en sous-effectif chronique depuis de nombreuses années.

La production doit être adaptée, mais jamais aux dépens de la sécurité. L'annonce des circulations doit se faire avec les agents nécessaires à sa bonne réalisation, tout comme le port de charges lourdes qui ne peut se faire avec 2 agents comme indiqué dans les fiches.

Dans les fiches « prévention sanitaire », l'utilisation de camions équipés de grues, ou bien encore, de pelles rail route sont prescrites. Pour la CGT, ces moyens sont en effet nécessaires à l'amélioration des conditions de travail. Ils doivent être maintenant mis à disposition de tous les établissements qui n'en sont pas dotés. L'utilisation de drisines permettra, entre autres, d'améliorer le transport de matériel.

Pour la CGT, toutes les modifications des règles de travail doivent être commentées, voire donner lieu à des formations avant toute reprise. Des mises en situation doivent être généralisées partout pour permettre une bonne prise en compte des règles sanitaires et des adaptations de gestes métiers.

Ce que propose la CGT :

- L'adaptation des journées de service doit se faire avec la CSSCT. Elle doit prendre en compte la pénibilité liée au port du masque. Le temps de travail ne peut excéder 6 heures, pause incluse. Le port d'un masque étant une contrainte à laquelle s'ajoutera, la chaleur, la poussière ;
- La désinfection des locaux de travail doit être réalisée à chaque prise de service ;
- Les déchets doivent être évacués chaque jour ;
- La ré-internalisation des 500 emplois minimum actés le 5 mars dernier, doit maintenant devenir effective ;
- Le recrutement de 1 800 cheminots immédiatement, et cela n'a rien de superflu !
- Les déplacements doivent être proscrits, tout comme les chantiers type GOP et CDG Express. (Rassembler des centaines de personnels dans la période n'est certainement pas de nature à freiner la pandémie).

La CGT le rappelle, tout agent qui ne se sentirait pas assez protégé, ou en danger, doit exercer son droit de retrait.

Notre consigne est claire :

PAS DE PROTECTION = PAS DE TRAVAIL